



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 29 avril 2019

Début de la mise sous administration provisoire du Centre hospitalier de Vierzon

A la suite du rapport de la Chambre régionale des comptes qui a mis en exergue les difficultés rencontrées par le CH de Vierzon, l'ARS Centre-Val de Loire a décidé de placer l'établissement sous administration provisoire.

La mise sous administration provisoire du Centre hospitalier de Vierzon a débuté ce lundi 29 avril 2019 pour 6 mois renouvelables.

Les administrateurs provisoires, MM. Frédéric MAZURIER et Karim AMRI, exerceront pendant cette période les attributions du Directeur du CH et du Conseil de surveillance.

Leur mission consistera à :

- sécuriser la gouvernance de l'établissement ;
- proposer les axes essentiels d'un projet médical et d'établissement adapté aux besoins du territoire, tenant compte des collaborations avec les autres établissements ;
- mettre en place des outils de pilotage et des tableaux de bord concernant notamment les ressources humaines ;
- élaborer et commencer à mettre en œuvre un plan de redressement financier ;
- décliner les premières conséquences organisationnelles de ce projet.

MM. MAZURIER et AMRI tiendront régulièrement informés le Conseil de surveillance et le Directoire des mesures prises et rendront compte également régulièrement de l'avancement de leur mission à l'ARS Centre-Val de Loire.

L'ARS a toute confiance en MM. MAZURIER et AMRI pour mener à bien cette mission, qui doit aboutir à mettre en place les mesures qui permettront de pérenniser le CH de Vierzon, qui assure des missions essentielles au sein du bassin vierzonnais.

Contact :

Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet

Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr